



6 INFORMATIONS À RETENIR LA PLACE DES FEMMES DANS LA FILIÈRE ÉQUINE : QUELS ENJEUX JURIDIQUES ?

1 LA FÉMINISATION DE LA FILIÈRE

+ Désigne du nombre de femmes dans un métier ou activité

+ Peut-être **encouragée** : dispositifs d'attraits ou **spontanée**.

➤ La **féminisation transforme une profession** tant dans ses structures que ses représentations sociales.



Comment faire face à la précarité du travail des femmes dans la filière équine ?

Travail sous payé, heures supplémentaires, fatigues, risques d'accidents accrus etc.

LES GROOMS

Travail prescrit :

- Préparation chevaux, matériel, déplacements
- Préparation/gestion logistique transport
- Embarquement des chevaux
- Transport chevaux

Travail réel :

- Masser les chevaux
- Renseigner cavalier, vétérinaire, staff sur les chevaux
- Connaître les préférences et les aversions de chaque cheval

> *Faire en sorte que le cheval soit bien dans son corps et dans sa tête pour que le cavalier n'est plus qu'à performer*

> *Correspond au travail réel et non prescrit*

Vanina Deneux-Le Barh

2 LES FEMMES ET LE TRAVAIL SALARIÉ DANS LA FILIÈRE ÉQUINE



+ Population salariée	55% En 2015	63% En 2024	+ 08%
+ Enseignement :	56% En 2015	69% En 2024	+ 13%
+ Elevage :	49% En 2015	50% En 2024	= 01%
+ Courses :	39% Au trot	43% Au galop	



LES FEMMES SONT PLUS **DIPLOMÉES** QUE LES HOMMES
BAC-PRO, BPEJPS ETC.

62% DES SALARIÉS SONT DES FEMMES

LEADERSHIP SUR LE SALARIAT FÉMININ

Audrey Michel et Magali Cottave

3 LES FEMMES ET LE TRAVAIL SALARIÉ DANS LA FILIÈRE ÉQUINE

+ **Egalité des rémunérations** : L3221-2 du code du travail

+ **Interdiction de la discrimination fondée sur le sexe** : L132- du code du travail

+ **Protection spécifique en lien avec la maternité** : loi du 5 septembre 20218

➤ **Démarches volontaristes des employeurs** : fourniture d'équipements adaptés, formations spécifiques (gestes et postures), formation sur la non-discrimination, assurer salaire équitable, Labélisation EQUURES.



Audrey Michel et Magali Cottave

4 LE STATUT DE LA FEMME DANS L'ENTREPRISE ÉQUINE

+ **Associée exploitante gérante** : participe à gestion et à exploitation. Mariage : régime séparation = conserve parts / 2 régime communauté = biens communs)

+ **Associée exploitante non-gérante** : détient parts sociales, travailleur indépendant

+ **Conjointe collaboratrice** : travaille sans rémunération, n'est pas associée : aucun droit dans la société, aucune protection sociale, pas de droit au chômage.

+ **Maternité dans le sport :**

- **Règlement FEI** : entre 3 et 12 mois / 50% des points conservé dans le circuit Longines
- **En courses** : Pas de disposition spécifique codes des courses > dispositions protectrices contrat de travail.

26,5%
FEMMES
DES NON-SALARIÉS AGRICOLES



Comment améliorer l'information et la formation des femmes afin qu'elles choisissent un statut qui leur convient, qui les protègent ?
Un statut choisi, plutôt qu'un statut imposé par le mari, chef d'exploitation ?
Quel statut afin de mieux protéger la femme jockey, non salariée ?

Lorene Chauvelier et Holly Jessopp



5 LES VSS DANS LES COURSES

- + Partenariat de l'AFASEC avec l'association "Colosse aux Pieds d'Argile" : actions de sensibilisation / formation sur la procédure de signalement
- + Si signalement : information préoccupante à la CRIP / signalement au Procureur de la République. Sanctions en interne : suspension de licence : jockey, propriétaire, entraîneur etc.
- » En cas de VSS : France Galop informe le service Central des Courses et Jeux et le Procureur de la République. Commissaires FG peuvent prononcer mesure conservatoire pour protection.



Prudence Lefevre

6 LES VSS DANS LES SPORTS ÉQUESTRES

- + Augmentation de 40% des signalements de VSS dans le sport entre 2024 et 2025 (chiffre du Ministère des Sports).
- + Augmentation des cas de VSS devant commissions disciplinaires FFE : juge infractions pour non respect des règlements FFE et de la charte éthique > sanctions : suspensions de licences, interdiction de coaching et de compétition.
- + Commissions disciplinaires : statue délai très court : 4 mois après - jugent indépendamment des poursuites administratives et pénales. Respectent les grands principes du droit : indépendance, procédure contradictoire, double degrés de juridiction, proportionnalité des sanctions.
- » Atout essentiel : permet une "justice rapide" > gage de sécurité



Comment donner plus de moyens, dans le cadre des procédures disciplinaires pour lutter contre le fléau des VSS dans l'équitation ?

Claire Bobin



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- + Très forte féminisation des métiers de la filière équine
- + Disparités demeurent encore : disparité des salaires, difficultés lors d'un congé maternité etc.
- + Structuration des institutions pour lutter et sanctionner les VSS

MERCI À TOUTES LES INTERVENANTES :

 Claire BOBIN Directrice de l'Institut du Droit Équin	 Vanina DENEUX - LE BARH Chargée de recherche en sociologie à l'Institut Français du cheval et de l'équitation Co-animatrice du collectif de recherche Animal's Lab à l'UMR Innovation de l'INRAE à Montpellier	 Emilie CHEVALIER Co-présidente de l'IDE Maître de conférences en droit public Université de Limoges	 Gaelle PETITJEAN Avocate au barreau de Laval	 Magali COTTAVE Dirigeante d'un réseau et d'une structure équestre
 Audrey MICHEL Avocate au barreau d'Annecy	 Lorène CHAUVELIER Juriste experte en droit équin, rural, affaires et fiscalité.	 Holly JESSOPP Avocate au barreau de Paris	 Prudence LEFEUVRE Responsable juridique et disciplinaire de France Galop	 Sophie BEUCHER Avocate au barreau d'Angers
 Pauline CHEHBOUB Membre du CA de France Galop du Groupe Cheval à l'Assemblée Nationale	 Géraldine BANNIER Députée - Présidente du Groupe Cheval à l'Assemblée Nationale	 Aurélie ROCHEREUIL Avocate en droit équin	 Hameline VIREVIALLE Vétérinaire équin Présidente de l'AVEF	 Emilie MORICHON Directrice Société Hippique Française
 Carole THOMAS Equicoach Présidente du SYNPAAC	 Blanche DE GRANVILLIERS Avocate au barreau de Paris	 Camille LEVESQUE Jockey au trot	 Nelly DE LA GUILLONNIÈRE Eleveuse de chevaux	
 Amanda ZETTERHOLM Entraîneur galopeurs	 Valérie SMITH-HUET Dirigeante établissement équestre	 Julie CHEVALIER Dirigeante centre équestre		